

Commune de Fontaine-les-Coteaux

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le jeudi 28 avril 2022 à 18h30 à l'annexe de la mairie de Fontaine-les-Coteaux, sous la Présidence de Monsieur Philippe BRAEM et en présence de 9 conseillers sur 11.

Date de la convocation : 21/04/2022

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/04/2022.
2. Travaux de voirie 2022.
3. Informations du Maire et des Adjoint.
4. Questions diverses.

Conseillers présents :

M. Philippe BRAEM, Mme Nathalie PLOUX, M. Claude FONTENNE, M. Patrick RENARD, M. Michael DAVID, M. HUARD Jean-Luc, Mme Béatrice CHEVAIS, Mme Fabienne ULUDAG, M. Fabien POIDEVIN.

Conseillers excusés : Mme SAVALLI Marie-Charlotte, M. Adrien ROCHEREAU.

Secrétaire de séance : M. Claude FONTENNE.

Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

1. Approbation du procès-verbal des réunions du 11/04/2022.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 11/04/2022.

2. Travaux de voirie 2022.

Le Maire présente au conseil municipal, après consultation de la commission voirie, des devis d'entreprises dans le cadre de la réalisation de travaux d'investissement sur la voirie communale, prévus au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- APROUVE le devis de l'entreprise PIGEON TP CENTRE d'un montant de 25082.20 € H.T soit 30 098.64 € TTC pour la réalisation de travaux sur la voirie communale.
- AUTORISE, Monsieur le Maire, à signer le devis de l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 25 082.20 € HT soit 30 098.64 € TTC et tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
B

Claude FONTENNE

